



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 novembre 2016

Crédit Agricole Assurances, Groupe Casino et Mutex : Lauréats de la 1^{ère} édition du Prix Entreprise & Salariés Aidants

Crédit Agricole Assurances, Prix du « Meilleur aménagement des conditions de travail pour les salariés aidants »

Dans le prolongement de sa politique de mécénat, Crédit Agricole Assurances a signé des accords d'entreprise destinés à accompagner ses salariés aidants, avec : la mise en place d'un congé «aidant» financé par un dispositif solidaire de don de jours par les salariés, le co-financement par l'entreprise de chèque emploi service universel (CESU), un accompagnement managérial afin de sensibiliser les managers aux enjeux de l'accompagnement des salariés aidants et aux dispositifs existants, la mise à disposition d'un service d'accompagnement téléphonique personnalisé, de réunions d'informations, d'un guide de l'aidant et de prévention santé.

Groupe Casino, Prix du « Meilleur service (sensibilisation, information et accompagnement) pour les salariés aidants »

1 salarié sur 4 sera «aidant». Pour le groupe CASINO, historiquement engagé auprès de ses 40 000 salariés et leurs familles, cette réalité n'est pas un tabou, mais l'objet d'une politique sociale dédiée : informer les aidants (rôle, enjeux, aides disponibles...), leur prodiguer des aides et conseils d'expert (conférences thématiques, assistance téléphonique gratuite, aide aux démarches administratives...), faciliter leur quotidien (accord Groupe sur le congé de l'aidant familial, attribution de chèques CESU, aménagement d'horaires, télétravail...) constituent les actions concrètes de cet engagement solidaire et responsable.

Mutex, Prix « Coup de cœur du Jury »

C'est dans le cadre d'une politique plus globale, orientée Qualité de Vie au Travail, construite par étapes successives (actions de sensibilisation, plateforme expérimentale de services, ateliers «collaborateurs aidants») que l'accord a été négocié. Les parties signataires ont élargi la notion d'aidant familial ainsi que le dispositif de don de jours. Un groupe de travail a été mis en place pour produire un outil méthodologique permettant de profiler la situation de l'aidant. Cet accord trouvera un prolongement par la mise en œuvre d'une assistance et d'un accompagnement au salarié aidant.

Les entreprises lauréates ont été désignées par un Jury indépendant composé de 15 personnes (dirigeants et cadres d'entreprises, responsables associatifs et experts), présidé par Monsieur Daniel LEBEGUE, Président de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE).

Le Prix Entreprise & Salariés Aidants s'est tenu le 29 novembre 2016 au Ministère des Affaires sociales et de la Santé, sous le patronage de Madame Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, de Madame Laurence ROSSIGNOL, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, et de Madame Pascale BOISTARD, Secrétaire d'Etat en charge des Personnes âgées et de l'Autonomie.

Cet événement inédit a réuni près de 220 personnes (dirigeants et cadres d'entreprises, responsables politiques, élus, représentants de l'administration, responsables associatifs et partenaires sociaux) **à l'occasion d'une table ronde intitulée « Soutien aux salariés aidants : enjeux, solutions et bénéfices pour l'Entreprise »** et de la remise des Prix.

Une conclusion politique a été apportée par Marie-Anne MONTCHAMP, ancienne ministre et Secrétaire nationale en charge de la Protection sociale, **et Joëlle HUILLIER**, députée de l'Isère et rapporteur de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement.

Pourquoi un Prix dédié aux entreprises ?

La prise en compte des salariés aidant quotidiennement un proche rendu dépendant par l'âge, la maladie ou le handicap se présente comme un enjeu incontournable pour l'avenir ! Les salariés aidants représentent en effet un nombre croissant d'actifs : 1 sur 6 aujourd'hui et 1 sur 4 d'ici 10 ans, voire 1 sur 3 pour les plus de 40 ans (source : Malakoff Médéric). Ils cristallisent les enjeux de conciliation entre vie privée et vie professionnelle : leur prise en charge par l'employeur tient à la fois de la responsabilité sociétale et de la rentabilité économique.

Face au défi de l'aide aux aidants familiaux, qui implique l'ensemble de notre société, le Prix « Entreprise & Salariés Aidants » a pour ambition, chaque année, de sensibiliser la communauté des décideurs autant qu'à favoriser l'émergence et le partage des bonnes pratiques en entreprise !

En savoir plus : www.prix-entreprise-salaries-aidants.fr

Le Prix Entreprise & Salariés Aidants est organisé en partenariat avec :



en collaboration avec :

